

N^o 6
 Souguenet à dix heures du matin, en la Mairie et par devant nous Louis Joseph
 Jean Louis Eugène Obert, Maire officier de l'état civil de la Commune de Bizernes, Canton
 marié et arrondissement de Saint-Omer, Département du Pas de Calais,
 Daen Marie Sophie ont comparu subliquement Jean Louis Eugène Souguenet subrogiste,
 né à Watten, Canton de Bourbourg, arrondissement de Dunkerque,
 Département du nord, le dix huit février, mil huit cent vingt un,
 ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a représenté
 et y domicilié, fils majeur légitime de Pierre Louis Marie Souguenet
 subrogiste et de Marie Louise Catherine Bémont, Domiciliée
 au dit Watten, ici présents et consentants d'une part: et

Demoiselle Marie Sophie Daen, domestique, née à Ballines
 Canton de Lumbres arrondissement de Saint Omer, le treize avril,
 mil huit cent vingt, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance
 qu'elle nous a représenté et domiciliée à Bizernes, fille majeure
 légitime de feu William Daen, en son vivant, cultivateur propriétaire,
 Décédé suivent la justification qui nous en a été faite par la représen-
 tation d'un acte de notoriété délivré par le juge de paix du canton
 de campagne, les Bédon, Département du Pas de Calais le dix
 février mil huit cent vingt sept, pour suppléer à l'acte de Décès
 de William Daen, arrivé à Maresquel, commune de St andré,
 le premier juin, mil huit cent vingt huit, et d'encreur vivante Marie
 Louise Emélie Degrae, ménagère, domiciliée à Bizernes,
 ici présente et consentante d'autre part, affirmant les comparants
 la mère de la comparante et les quatre témoins ci après nommés
 sous la foi de Serment que quoique les surnoms de la future
 épouse soient omis dans son acte de naissance qu'elle nous
 présente ses véritables surnoms sont bien Marie Sophie,
 comme il est dit dans son acte de baptême qui nous a été
 représenté. Sur notre interpellation, les comparants nous ont
 déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage. Lesquels
 nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant
 la principale porte de la maison commune de Bizernes

